



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9380 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Stationnement
Formation Mission Locale
Centre Culturel
24 et 25 août 2021

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion d'une formation SST organisée par la Mission Locale de Remiremont au Centre Culturel les 24 et 25 août 2021, des mesures s'imposent pour faciliter le stationnement des organisateurs ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules des organisateurs, est interdit Place Henri Utard, au droit du n° 2 (deux emplacements) les 24 et 25 août 2021 de 08h00 à 18h00.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le mercredi 28 juillet 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Organisateur.
- Centre Culturel
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie